

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par la soussignée Caroline Provost secrétaire-trésorière adjointe, de ladite municipalité, que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue mardi, le 13 juin 2017 à 19h30, au 1700, rue Principale, Saint-Michel, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande # 2017-05-0019 pour permettre:

- a) de paver une entrée charretière d'une largeur de 10,06 mètres, alors qu'en vertu de l'article 96 du règlement numéro 185 sur le zonage, la largeur maximale de l'entrée charretière est de 7 mètres.
- b) l'agrandissement de la cour d'entrée existante qui a une aire de stationnement de 37,25% de la superficie de la cour avant, alors qu'en vertu de l'article 96 du règlement numéro 185 sur le zonage, l'aire de circulation et de stationnement ne peut occuper plus de 30% de la superficie de la cour avant.
- c) une 2^e entrée charretière d'une largeur de 4,57 mètres malgré que le frontage de la propriété est de 26,98 mètres, alors qu'en vertu de l'article 96 du règlement numéro 185 sur le zonage, deux accès peuvent être aménagés lorsque le frontage de la propriété excède 30 mètres;
- d) une aire de stationnement de la 2^e entrée charretière d'environ 57% de la superficie de la cour avant, alors qu'en vertu de l'article 96 du règlement numéro 185 sur le zonage, l'aire de circulation et de stationnement ne peut occuper plus de 30% de la superficie de la cour avant.

Cette demande est localisée comme suit :

N° civique : 1050, rue: Principale, N°(s) lot(s) : 3 992 030 cadastre du Québec

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation.

Fait et donné à St-Michel, ce 26^e jour du mois de mai 2017.

Signé: (s) Caroline Provost

Secrétaire-trésorière adjointe

(Cet avis est publié au moins 15 jours avant la tenue de la session)